

## **Appel à Projets**

**« Autonomie : vieillissement  
et situations de handicap »**

### **Vague 2**

**Compte-rendu des 3 sessions de travail du jury**

## Table des matières

1. Participants aux réunions .....	3
2. Dossiers reçus et recevabilité.....	3
3. Composition du jury .....	3
4. Documents fournis aux membres du jury.....	4
5. Processus d'évaluation et son déroulement.....	4
a. Déroulement de la première réunion du jury (30 mars 2023) .....	4
b. Organisation générale du travail .....	5
c. Déroulement des évaluations (30 & 31 mai 2023).....	6
d. Déroulement des auditions (7, 8 & 9 juin 2023).....	7
6. Résultats .....	8
7. Bilan général de la sélection de l'AAP AVH.....	8
8. Remarques et recommandations.....	8
Annexe 1 – Composition du jury.....	9
Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement .....	11

## 1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en Annexe 1.

Etaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance du jury : Michel Isingrini en tant que responsable scientifique et Marion Patte en tant que chargée de projets scientifiques.

## 2. Dossiers reçus et recevabilité

Les 30 projets déposés avant la date limite de clôture de l'appel à projets (AAP) ont été confirmés recevables pour une évaluation. Les 30 projets ont en effet répondu aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel et ont poursuivi le processus d'évaluation.

Les 30 projets couvrent l'ensemble des questions soulevées par le second appel à projets du PPR Autonomie avec une nette prédominance pour le défi 4. Cinq projets sur trente traitent uniquement du défi 3 de l'AAP, seize projets traitent uniquement du défi 4 et neuf projets traitent à la fois du défi 3 et du défi 4<sup>1</sup>.

## 3. Composition du jury

Le jury était composé de 19 membres étrangers choisis pour leur expérience dans le domaine de l'autonomie dans la recherche académique et/ou la direction de structures de recherche, la conduite de grands projets, leur implication dans des instances scientifiques nationales ou/et internationales. La présidence et la vice-présidence ont été assurées par Mr Giovanni Lamura (National Institute of Health and Science on Ageing, Ancona, Italy) et Mme Marja Aartsen (Oslo Metropolitan University, Oslo, Norway).

*Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité*

---

<sup>1</sup> Pour rappel, le défi 3 concerne les situations de vie et les expériences d'autonomisation et de réduction de l'autonomie tandis que le défi 4 concerne la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants.

Chaque membre du jury a pris connaissance de l'accord de confidentialité sur l'ensemble du processus d'évaluation et l'a accepté. Les éventuels conflits d'intérêt potentiels ont été déclarés et gérés selon les règles d'usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le/les projets avec risque de conflit d'intérêt. Au moment de la constitution du comité, trois membres ont présenté un conflit d'intérêt avec des équipes de recherche françaises.

Les membres du jury ont sollicité l'aide de deux experts externes pour l'évaluation de deux projets.

#### 4. Documents fournis aux membres du jury

Chaque membre du jury, informé des enjeux de l'AAP, a eu accès : i. au texte de l'appel à projets et ii. à l'intégralité des dossiers concernant l'ensemble des projets (à savoir les projets scientifiques, les listes de publications, les documents administratifs et financiers et les lettres d'engagement des partenaires des projets). Les personnes ayant un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux dossiers des projets concernés. Le Président et la Vice-Présidente (qui n'avaient déclaré aucun conflit d'intérêt) avaient également accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet.

Chaque membre du jury a eu accès à l'ensemble des évaluations des autres membres du jury une fois que l'ensemble de celles-ci ont été effectuées. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux évaluations des projets concernés.

#### 5. Processus d'évaluation et son déroulement

##### a. Déroulement de la première réunion du jury (30 mars 2023)

Le jury s'est réuni une première fois le 30 mars 2023 pour organiser la répartition des dossiers et fixer les règles de fonctionnement du processus de sélection. Ce 1<sup>er</sup> comité s'est déroulé en ligne via l'application Webex.

En ouverture de séance, M. Jean-Christophe Dantonel, représentant du SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement), et M. Bertrand Schwartz, représentant du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), ont fait une présentation du Plan France 2030 et du Programme Prioritaire de Recherche sur l'Autonomie. Ils ont ensuite répondu aux différentes questions posées par les membres du jury.

Grâce aux résumés fournis par les candidats, l'ensemble des membres du jury avait pris connaissance de l'ensemble des projets au préalable de cette première réunion. Ils ont dès lors pu se positionner sur les projets qu'ils étaient en mesure d'évaluer selon leurs compétences (envoi des résumés à tous les membres le 23 mars 2023, soit cinq jours après la clôture du dépôt de l'appel et sept jours avant le 1<sup>er</sup> comité). Des informations complémentaires, relatives notamment aux équipes impliquées, ont également été fournies afin que les membres puissent juger de leur implication éventuelle, de quelle que manière que ce soit, dans un des projets déposés en cours d'évaluation.

Pour chaque projet, deux évaluateurs (aussi désignés rapporteurs). Chaque membre du jury a été amené à évaluer en moyenne huit projets, permettant ainsi une base de comparaison inter-projets satisfaisante à ce niveau.

## **b. Organisation générale du travail**

Chaque membre du comité avait un mois et demi pour analyser les projets qui lui avaient été attribués. Ils devaient remplir une grille d'évaluation définie selon 5 points essentiels énoncés dans l'appel à projets et qui formaient les trames du document scientifique et de la grille d'évaluation.

1°) Cohérence avec l'objectif général de l'appel à projets : i. pertinence du projet par rapport à l'objectif général du programme, aux priorités et aux attentes générales (cf. partie 2.1) ; ii. contribution à l'objectif général de l'appel à projets.

2°) Excellence scientifique : i. clarté et pertinence des objectifs, des hypothèses de recherche et des choix méthodologiques du projet ; ii. qualité des aspects théoriques et de la méthodologie (notamment pour le défi 3) ; iii. Aspects qualitatifs et éthiques (notamment pour le défi 4).

3°) Qualité du consortium : i. qualité du profil du responsable scientifique et de l'équipe de coordination du consortium, notamment au regard de la capacité à piloter le projet ; ii. qualité des équipes mobilisées pour le projet ; iii. Qualité des résultats déjà obtenus par les membres du consortium, y compris dans d'autres domaines que celui de l'appel à projets ; iv. Qualité et degré d'interdisciplinarité mobilisés dans le consortium ; v. degré et nature de l'implication des acteurs dans le domaine de l'autonomie ; vi. Capacité à établir des collaborations internationales et à développer des connaissances liées à la production scientifique internationale.

4°) Organisation et ressources mobilisées : i. adéquation des ressources humaines et financières déployées pour atteindre les objectifs du projet ; ii. qualité du système de gouvernance du consortium ; iii. Qualité de l'organisation du travail au sein du consortium (entre équipes, entre chercheurs, entre disciplines, avec les parties

prenantes, etc.); iv. Pertinence du déroulement du projet (calendrier, jalons proposés) et des livrables et finaux proposés.

5°) Impacts attendus : i. qualité et faisabilité du programme de promotion scientifique (publications, conférences et congrès scientifiques, etc.); ii. qualité du programme de promotion des acteurs du domaine de l'autonomie; iii. Pertinence des retombées en termes d'innovations futures, qu'elles soient théoriques, méthodologiques, ou en termes de politique publique d'intervention; iv. Qualité de la formation par la recherche.

Pour chacune de ces rubriques, les évaluateurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles de chaque projet. Des notes d'évaluation devaient être attribuées pour chaque critère d'évaluation allant de 1 (Insuffisant) à 5 (Very good) ainsi qu'une appréciation générale allant de A (Outstanding) à C (Poor), (*A = très bien : traite avec succès tous les aspects des critères d'évaluation ; certaines améliorations sont encore possibles ; B = satisfaisant : satisfait globalement aux critères d'évaluation mais il y a de sérieuses faiblesses ; C = médiocre : a des faiblesses majeures qui ne permettent pas de l'envisager pour un financement*). Les membres du jury devaient réaliser leurs évaluations sur le site de l'ANR avant une date définie. L'ensemble des évaluations ont été communiquées aux membres du jury (sauf en cas de conflit d'intérêt) le 24 mai en préparation du second comité.

### **c. Déroulement des évaluations (30 & 31 mai 2023)**

Le comité s'est réuni en visioconférence les 30 et 31 mai 2023 pour discuter des projets sur la base des évaluations et définir la liste des projets qu'il souhaite auditionner.

La seconde session commence par une présentation du processus de sélection par le Président et le Responsable d'Action. Ensuite, chaque projet est présenté par les deux rapporteurs. Deux évaluations ont été réalisées pour chacun des trente projets. Les évaluateurs secondaires ont pris des notes sur les cinq projets qui leur avaient été assignés.

Chaque projet est discuté en séance par l'ensemble des membres du jury sauf en cas de conflits d'intérêt. Les membres ayant un conflit d'intérêt sont dirigés vers une salle d'attente (aussi bien en visioconférence qu'en présentiel), ils n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s) concerné(s). A l'issue de chacune de ces discussions, une décision a permis de pré-affecter chaque projet dans une des trois catégories suivantes :

- 1) A (projet sélectionné pour audition)
- 2) B (projet nécessitant un second tour de table avec l'ensemble du jury avant décision finale pour audition)
- 3) C (projet non sélectionné pour audition)



Finalement, un consensus robuste a été atteint. Le comité a établi une liste définitive de 11 projets à auditionner. Au final, 19 projets ont été désignés comme étant non auditionnés.

L'ensemble des membres du jury a ensuite estimé qu'il serait judicieux de préparer quelques questions à adresser à chaque porteur des projets retenus pour audition afin de leur permettre d'éclaircir certains points qu'ils considèrent encore imprécis. Les deux évaluateurs affiliés à chaque projet ont été chargés de rédiger des questions, portant principalement sur des points pour lesquels chacun d'eux souhaitait avoir davantage de précisions. Ces questions ont été jointes aux invitations aux auditions.

#### **d. Déroulement des auditions (7, 8 & 9 juin 2023)**

Les auditions se sont déroulées les 7, 8 et 9 juin 2023 en présentiel et en visioconférence.

Après que les questions aient été définies pour chaque projet, les 11 porteurs de projets retenus pour audition ont été prévenus par courriel de leur sélection. Ils ont été informés de la date, de l'horaire, des modalités d'audition (5 minutes de présentation, 15 minutes de réponse aux questions et 20 minutes de discussion avec le jury) et ils ont reçu les questions préparées par les deux évaluateurs affiliés à leur projet. La présentation et les discussions qui en découleront seront en anglais (jury anglophone). L'audition n'est pas limitée au seul porteur du projet, une ou deux autres personnes de leur choix, impliquées dans le projet, peuvent être présentes.

Les porteurs pour lesquels le projet n'a pas été retenu pour audition ont été prévenus de la décision du jury par courriel.

Les 11 projets présélectionnés ont été auditionnés. Un rapporteur du jury est désigné pour présider chaque audition. Les membres du jury qui avaient un conflit d'intérêt étaient dirigés vers une salle d'attente, ils n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s) concerné(s).

Les auditions se sont déroulées de la manière suivante : 60 minutes par projet dont 5 minutes de présentation, 15 minutes de réponse aux questions, 20 minutes d'échanges avec le jury puis 15-20 minutes de délibération (seulement lorsque les porteurs des projets et leurs collaborateurs ont quitté la salle d'audition).

A la fin de chaque journée d'audition, une discussion est engagée sur chacun des projets auditionnés. Chaque membre du jury donne une appréciation (A, B ou C) en justifiant son choix. Il a la possibilité de modifier sa note d'appréciation au cours des deux journées d'audition.

L'ensemble des projets (retenus ou non pour financement) ont fait l'objet d'un rapport final rédigé par l'ensemble du jury qui résume les points forts et les points faibles du

projet ainsi que les recommandations possibles. Ce rapport final sera communiqué lors de la communication des résultats.

## 6. Résultats

Après l'audition de tous les projets, le jury a délibéré et décidé à l'unanimité du classement final des projets, qui a été proposé à l'Etat.

La liste des projets dont le financement a été validé par l'Etat est donnée en Annexe 2.

## 7. Bilan général de la sélection de l'AAP AVH

La seconde édition de l'appel AVH a été publiée le 7 novembre 2022 pour une date de dépôt des projets le 17 mars 2023. Cet AAP a ainsi permis de sélectionner 7 projets pour une dotation attribuée de 19 M€. Le montant global de l'AAP AVH V2 a donc été attribué. Les candidatures étaient ouvertes à tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Pour chacun des 30 projets déposés, les rapports détaillés qui ont été adressés aux porteurs de projet, ont été rédigés suivant un format standard et sont une synthèse des avis initiaux des deux rapporteurs et des délibérations collectives du jury sur le projet.

## 8. Remarques et recommandations

Le jury considère que cet AAP est une excellente initiative de soutien à la recherche pour une meilleure compréhension et un développement significatif d'innovations dans le champ de l'autonomie.

Le comité suggère d'assurer une bonne visibilité à un éventuel nouvel appel dans le domaine de l'autonomie par des campagnes de communication. Il suggère aussi de réfléchir à la façon de favoriser davantage l'internationalisation des projets.



### Annexe 1 – Composition du jury

Président

**M. Giovanni Lamura**

National Institute of Health and Science on Ageing, Ancona, Italy

Vice-Présidente

**Ms. Marja Aartsen**

Oslo Metropolitan University, Oslo, Norway

Membres

**Ms. Anneli Anttonen**

Tampere University, Tampere, Finlande

**M. Yves Couturier**

University of Sherbrooke, Sherbrooke, Canada

**M. Luc de Witte**

The Hague University of Applied Sciences

**Ms. Lea Ellwardt**

University of Cologne, Cologne, Germany

**M. Bent Greve**

Roskilde University, Roskilde, Denmark

**Ms. Christine Kelly**

University of Manitoba

**M. Teppo Kröger**

University of Jyväskylä, Jyväskylä, Finland

**Ms. Margarita León**

The Autonomous University of Barcelona, Cerdanyola del Vallès, Spain

**Ms. Gillian Manthorpe**

King's College

**M. Alexander Peine**  
Open University of The Netherlands

**Ms. Judith Phillips**  
University of Stirling

**Ms. Tine Rostgaard**  
Roskilde University, Roskilde, Denmark

**M. Thomas Shakespeare**  
The London School of Hygiene & Tropical Medicine, London, United Kingdom

**Ms. Bianca Suanet**  
Vrije Universiteit of Amsterdam, Amsterdam, Netherlands

**Ms. Marta Szebehely**  
Stockholm University

**M. Clemens Tesch-Römer**  
German Center of Gerontology

**Ms. Athina Vlachantoni**  
University of Southampton

## Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement

### **AUVI**

Anchoring Autonomy of Life: A pragmatic approach through human rights

[M. Benoît Eyraud](#)

CNRS

### **HILAUSENIORS**

Intermediate housing – Housing – Autonomy – Older People

[M. Laurent Nowik](#)

Ageing Research Unit (URV) of the French National Pension Fund (CNAV)

### **INNOVCARE**

Care-led innovation: the case of eldercare in France and in Japan

[M. Sébastien Lechevalier](#)

EHESS

### **LivACT**

Living and Ageing with Chronic Conditions and Technological Devices: Meanings, Practices and Recompositions of Autonomy Through Time

[Ms. Lucie Dalibert](#)

Université Claude Bernard Lyon 1

### **MODELS\_OF\_AUTONOMY**

A social, economic, and mathematical approach to autonomy in ageing

[Ms. Archana Singh-Manoux](#)

Université Paris Cité

### **Pré.S.Age**

Personalized prevention program for loss of autonomy in the elderly: accessibility, empowerment, and environmental adaptations

[M. Raphael Zory](#)

Université Côte d'Azur

### **PRESPOL**



Promoting the economic autonomy of disabled people through employment and social policy

Ms. Anne Revillard

Fondation Nationale des Sciences Politiques